

# PÉTROLE, PAUVRETÉ ET DROITS HUMAINS DANS LE DELTA DU NIGER

Au Nigeria, le delta du Niger abrite d'importants gisements de pétrole, qui ont généré des milliards de dollars de revenus. Pourtant, la majorité des 30 millions d'habitants du delta vivent dans une extrême pauvreté. Le contraste entre l'appauvrissement du delta et les richesses résultant de son exploitation est l'un des exemples les plus frappants et alarmants de la « malédiction des ressources ».

L'industrie pétrolière du delta du Niger n'a apporté que peu de bénéfices à la région et a plongé de nombreuses personnes encore plus profondément dans la pauvreté. Les violations des droits humains liées à l'extraction de pétrole, très répandues, ont dégradé les moyens de subsistance traditionnels, pollué l'environnement, affecté la santé des populations et favorisé les conflits.

Dans les villages, les militants qui protestent sont confrontés à la violence. Par exemple, en mai 1998, quelques 120 jeunes de l'ethnie ilaje ont occupé une plateforme pétrolière de Chevron Parabe pour exiger une indemnisation financière et d'autres réparations pour les dommages environnementaux causés dans les sources d'eau et les zones de pêche. Chevron a demandé l'aide des forces de sécurité, et trois jours après le début de la manifestation, le chef de la sécurité de la société a conduit en hélicoptère la police et les officiers de la marine sur la plateforme. Les forces de sécurité ont abattu deux manifestants, Aroleka Irowainu et Jola Ogungbeje, et en ont blessé plusieurs autres.

Les habitants du delta se sont systématiquement vu refuser l'accès aux informations sur les conséquences de la prospection et de la production pétrolière. Les compagnies pétrolières ont bafoué leurs droits humains et ils se sont vu plusieurs fois refuser l'accès à la justice car le gouvernement n'obligeait pas les entreprises à rendre des comptes.

## Peine de mort dans le monde :

### Faits et chiffres 2009

7 jeunes âgé-e-s de moins de 18 ans au moment de leur infraction ont été exécuté-e-s.

9 condamnés à mort aux États-Unis ont été innocentés et libérés (certains après avoir passé plus de dix ans en prison).

18 pays ont procédé à des exécutions.

58 pays maintiennent la peine de mort dans la loi.

69 personnes ont été décapitées en public en Arabie saoudite.

95 pays ont aboli la peine capitale pour tous les crimes.

112 personnes ont été exécutées en Iran dans les huit semaines qui ont suivi l'élection présidentielle.

714 personnes ont été exécutées dans le monde (estimation car certains pays ne donnent pas les chiffres exacts).

## LA PEINE DE MORT AU NIGÉRIA

Aux termes des normes internationales relatives aux droits humains, la peine capitale ne peut être appliquée qu'à l'issue d'une procédure judiciaire extrêmement rigoureuse. Or, la justice pénale présente au Nigeria de graves lacunes. Certains prisonniers y sont exécutés après avoir été condamnés dans le cadre de procès manifestement inéquitables, en violation flagrante de leur droit à la vie. Le Groupe national d'étude sur la peine de mort et la Commission présidentielle sur la réforme de l'administration de la justice, deux comités d'experts nommés par l'ancien président de la République, Olusegun Obasanjo, ont l'un comme l'autre recommandé l'adoption d'un moratoire (suspension provisoire) sur les exécutions.

Malgré les recommandations, on pouvait compter, en 2008, 725 hommes et 11 femmes condamnés à mort dans les prisons du Nigeria. Parmi ceux-ci, au moins 40 des condamnés étaient âgés de moins de 18 ans au moment des faits qui leur étaient reprochés. Amnesty International et l'ONG nigériane Projet de défense et d'assistance juridique (LEDAP) demandent aux autorités nigériennes de décréter un moratoire (suspension provisoire) sur les exécutions.

Au niveau de la peine de mort, elle est encore d'application dans douze États du Nigeria pour sodomie ou adultère. Cependant, les sentences capitales sont souvent commuées en peine de réclusion à perpétuité.

## Arguments CHOCs contre la peine de mort

Amnesty International s'engage dans le monde entier et sans exception pour l'abolition de la peine de mort car elle est :

**IRRÉVERSIBLE** : aucune justice n'est à l'abri d'erreurs judiciaires et dans plusieurs pays des innocent-e-s sont exécuté-e-s.

**INUTILE** : elle n'a pas plus d'effet sur le taux de criminalité que n'importe quelle autre peine.

**INJUSTE** : elle est discriminatoire et frappe souvent les personnes démunies, les malades mentaux et les personnes discriminées pour leur orientation sexuelle ou issues de minorités raciales, ethniques ou religieuses.

**INHUMAINES, CRUELLE ET DÉGRADANTE** : l'attente dans les couloirs de la mort inflige une souffrance psychologique extrême et l'exécution représente une agression tant physique que psychologique.



### Sources et références bibliographiques :

- Promovere. Handicap social et criminologie. Spécial peine de mort. Trimestriel n°16, décembre 1978, Bruxelles-Paris.
- BTZ. La peine de mort. Mensuel de juin 1970. Ed. Institut coopératif de l'école moderne. Pédagogie Freinet 1970.
- Actualquarto, le journal des jeunes et de l'école. Dossier : la peine de mort. Bimensuel du 21 avril 1988.
- Universalis Junior.
- Universalis.
- [www.afriqueavenir.org](http://www.afriqueavenir.org)
- <http://www.afric.com/article4637.html>
- [www.abolition.fr](http://www.abolition.fr)